

**Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 18 octobre 2016 à l'édifice municipal à 18h30**

**Présent(e)s:** Ricky Gautreau, maire  
Mélanie Arsenault Sirois, maire-suppléante  
Eugène Cormier, conseiller  
Christien Goguen, conseiller  
Raoul Léger, conseiller  
Jean-Pierre Richard, conseiller

**Employée :** Bernadine Maillet-LeBlanc, directrice générale/secrétaire municipale

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2016-88** Proposée par la maire adjointe Mélanie Arsenault Sirois appuyé du conseiller Christien Goguen que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**2. Résolution demande Canada 150**

**2016-89** **Étant donné que** le Canada soulignera le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

**Étant donné que** la municipalité de Saint-Antoine trouve que c'est important de souligner le 150<sup>e</sup>.

**Étant donné que** la municipalité de Saint-Antoine désire fêter le 150<sup>e</sup> avec la communauté.

**Il est proposé** par la maire adjointe Mélanie Arsenault Sirois appuyé du conseiller Raoul Léger que la municipalité de Saint-Antoine fasse une demande d'appui financier au programme Fond Canada 150, que la directrice générale soit la personne autorisée à signer pour l'organisme et que l'agente communautaire soit la personne ressource du projet.

Question sur la motion :

Conseiller Jean-Pierre Richard demande;

La municipalité finance quel montant, la directrice générale répond 5,000\$ tel que discuté à la réunion plénière.

**Adoptée**

**Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 18 octobre 2016 à l'édifice municipal à 18h30**

**3. Clôture –parc à chien et électricité – terrain de balle**

Les résultats pour la clôture pour un parc à chien ont été partagés avec les élus municipaux.

La directrice générale explique que les appels d'offres ont été envoyés aux entrepreneurs par invitations.

La loi exige que le soumissionnaire le plus bas soit octroyé le contrat s'il rencontre les critères mis dans l'appel d'offre.

Conseiller Christien Goguen explique qu'il a reçu de l'information concrète d'une compagnie qui a soumis sur un contrat, elle avait la soumission la plus basse mais le contrat a été octroyé à la compagnie locale. Le soumissionnaire le plus bas a poursuivi et a gagné.

La directrice générale, Bernadine Maillet-LeBlanc dit avoir été chercher d'autres informations en sus de celle qu'elle avait auprès du personnel ressource de la province. Voici le résumé de ce qui a été discuté,

*Si la municipalité a été en appel d'offre en bonne et due forme, elle doit respecter ce qui a été inscrit. Si elle ne le fait pas conformément à ce qui a été écrit, la municipalité s'expose à une poursuite par le soumissionnaire à qui devrait être octroyé le contrat. Les fournisseurs connaissent leurs droits et ne craignent pas d'entamer des poursuites judiciaires pour contester les procédures d'appel d'offres. Il est important d'être prudent en cette matière.*

Conseiller Raoul Léger croit de supporter le local mais jusqu'à un certain point. Le local est favorisé lors de l'appel d'offre par invitation lorsqu'elle est invitée.

**2016-90** Proposé par conseiller Raoul Léger appuyée de la maire adjointe Mélanie Arsenault Sirois que le contrat pour la clôture pour le parc à chien soit octroyé à D Willing & Sons Fence pour la somme de 7,143.52\$ incluant la taxe.

**Adoptée**

L'appel d'offre par invitation pour l'électricité a été envoyé à trois fournisseurs. Les trois ont été invités à une rencontre sur le site afin de leur expliquer les travaux. Les trois étaient présents.

Le fournisseur devait soumissionner un prix pour divers travaux et un deuxième prix pour au cas où que les fils électrique sous la terre serait défectueux. En combinant les contrats, le soumissionnaire le plus bas est Louis Cormier Electric.

Conseiller Jean-Pierre Richard mentionne que la municipalité aurait pu se sauvé des argents en vérifiant si les fils électriques sont défectueux. La directrice générale explique que les trois fournisseurs ont confirmé qu'ils ne pouvaient pas confirmer si oui ou non, avant que les travaux d'électricité soit fait.

**Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 18 octobre 2016 à l'édifice municipal à 18h30**

Conseiller Eugène Cormier questionne le processus de l'appel d'offre.

Après une longue discussion,

**2016-91** Il fut proposé par conseiller Christien Goguen appuyé du conseiller Eugène Cormier que le contrat soit octroyé à Louis Cormier Électric pour la somme de 17,135\$ incluant la taxe.

Conseiller Jean-Pierre Richard vote non sur la motion.

**Adoptée**

**4. Levée de la réunion**

La levée de la réunion est proposée par conseiller Raoul Léger

---

Ricky Gautreau, maire

---

Bernadine Maillet- LeBlanc, greffière

Ce compte rendu a été rédigé par Bernadine Maillet-LeBlanc, directrice générale